

Compte – rendu du Conseil Municipal
Séance du 11 novembre 2019

Présents : Max Claval, Sylvie Jayle, Gisèle Bourdet, Magalie Jugie, Jérôme Souletie, Laurent Bressy.

Absents : Patricia Ginez, Christian Dessoly, Amandine Pouget, Didier Roche pouvoir à Max CLAVAL , Gérard Coutellier pouvoir à Jérôme Souletie

Secrétaire de séance : Magalie Jugie

1) Convention entre la commune et la communauté de communes pour le débroussaillage des voies communales d'intérêt communautaire.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la communauté de communes est compétente pour réaliser le débroussaillage sur les voies communales d'intérêt communautaire. Toutefois, celle-ci ne possède pas les moyens humains et matériels pour exercer le débroussaillage sur toutes les voies communales d'intérêt communautaire.

Aussi, afin d'assurer la continuité du service sur ces voies, il est proposé à la commune de continuer à garantir ce service de proximité aux usagers.

Il convient donc de signer une convention avec la communauté de communes pour définir notamment les modalités d'organisation du débroussaillage et les conditions de remboursement de la prestation.

2) Emprunt court terme relais en attente du versement des subventions pour les travaux de l'église

Monsieur le Maire expose qu'il serait nécessaire pour financer les travaux de l'église de réaliser un prêt court terme d'un montant de 90 000 €. Le Conseil Municipal, après avoir examiné les différentes propositions décide de demander à la caisse de crédit agricole Centre France, l'attribution d'un prêt court terme relais de 90 000€ en attente du versement des subventions pour financer les travaux de l'église à un taux fixe de 0.50% sur 12 mois avec une unique échéance 12 mois après le 1^{er} déblocage des fonds de 90 450€.

Le montant des frais de dossier s'élève à 90.00€.